

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 14 octobre 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 0
Nombre de conseillers votants : 29
Date de convocation : 08 octobre 2019
Date de publication : 22 octobre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-
Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal
FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme
Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-
BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme
Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean BORDAT, M. Jean-
Marie SERMIER, Mohamed MBITEL

Référence

N° 19.14.10.99

CommissionFonctionnement de
l'Institution**Objet**Subventions
exceptionnelles pour
l'année 2019**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire (jusqu'à DCM 19.14.10.87)
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Marie SERMIER (jusqu'à DCM
19.14.10.87)**Secrétaire de séance**

Isabelle DELAINE

Conseillers-ères absents-es non représentés :M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT,
M. Ako HAMDAROU, Mme Sylvie HEDIN, M. Timothée DRUET, M. Philippe
JABOVISTE (DCM 19.14.10.95); M. Alexandre DOUZENEL (DCM
19.14.10.104-105)**Rapporteur**

Jean-Pierre CUINET

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le versement de subventions aux associations selon le tableau ci-après,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Association	Objet	Montant proposé
Collège Claude Nicolas LEDOUX	Participation à la sortie scolaire des élèves de troisième à Verdun le 24 septembre 2019 dans le cadre du devoir de mémoire	500 €
École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy	Participation à la semaine de l'architecture et du patrimoine du 23 au 28 septembre 2019	7 000 €

Fait à Dole, le 14 octobre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances

Jean-Baptiste GAGNOUX



Convention de partenariat

Entre les soussignés :

La Ville de Dole

Place de l'Europe, 39100 Dole
Représentée par son maire, M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Ci-après désignée «la Ville de Dole»

ET

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy

2, rue Bastien Lepage - B.P. 40435 - 54001 Nancy Cedex
Représentée par son directeur, Lorenzo DIEZ
Ci-après désignée «l'ENSarchitecture-Nancy»

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy dispense, dans le cadre de son cursus de formation initiale, un enseignement de projet architectural spécifique dénommé « Semaine Architecture et Patrimoine ». Cet enseignement intensif est destiné aux étudiants de 3ème année de cycle licence. Dans le cadre de l'année universitaire 2019-2020, l'ENSarchitecture-Nancy s'engage à prendre comme support de la « Semaine Architecture et Patrimoine » les sites d'études déterminés en accord avec la ville de Dole.

L'enseignement dispensé par l'ENSarchitecture-Nancy s'attachera à mettre les étudiants concernés en situation d'acquérir, au travers de leur projet architectural, la capacité à fournir des éléments de réponse aux problématiques exprimées par la ville de Dole, notamment des propositions de restauration, réutilisation, voir recyclage dans le cadre d'esquisses architecturales et urbaines. Pour ce faire l'école pourra faire appel à des dispositions apportant une plus-value pédagogique pour les étudiants au travers notamment du recours à des professionnels-experts extérieurs à l'école.

La ville de Dole facilitera l'accès à l'information relevant des sites choisis et plus largement au territoire communal, pouvant enrichir l'enseignement et faciliter le travail des étudiants et encadrants.

Article 2 : Organisation, planning

La « Semaine Architecture et Patrimoine » se déroulera du 23 au 28 septembre 2019. Le programme prévisionnel est le suivant :

- ▲ lundi 23 septembre 2019 : accueil, présentation de la ville, visite de Dole, rencontre des acteurs locaux et présentation des problématiques patrimoniales de la Ville, étude des sites par les étudiants accompagnés des enseignants,
- ▲ du mardi au vendredi : atelier de travail intensif à Dole, avec un programme de conférences par des architectes experts invités ;
- ▲ samedi 28 septembre 2019 matin: présentation des travaux des étudiants.

La ville de Dole sera directement associée à la réflexion des étudiants et pourra participer suivant ses disponibilités au suivi et à l'orientation des travaux.

L'interlocuteur pour la Ville de Dole sera notamment : M. Pierre CHEVASSU, directeur du Pôle attractivité et aménagement du territoire à la communauté d'Agglomération du Grand Dole

Article 3 : Restitution des travaux

Les travaux des étudiants feront l'objet de restitution publique dans les locaux proposés par la Ville de Dole le samedi 28 septembre 2019 matin en présence de M. le Maire et/ou ses représentants. L'ensemble des présentations sera remis à la ville de Dole sous forme numérique.

L'ENSarchitecture de Nancy produira, par la suite, une publication papier présentant la méthode de travail et l'ensemble des travaux des étudiants. Cette plaquette sera remise en 75 exemplaires papiers et sous format numérique à la ville de Dole. Au-delà de ce nombre d'exemplaires, les frais d'impression resteront à la charge des demandeurs.

Article 4 : Dispositions financières

Afin de soutenir cette activité pédagogique, la ville de Dole s'engage à verser une subvention de 7.000 euros TTC (sept mille euros) à l'ENSarchitecture Nancy.

Cette subvention sera destinée notamment à cofinancer les déplacements et l'hébergement des étudiants à Dole, les dispositions pédagogiques exceptionnelles évoquées à l'article 1, les compléments d'encadrement pédagogique des étudiants et enfin les actions de communication et de valorisation des travaux des étudiants au public (voir annexe financière).

La ville de Dole se libérera de la somme convenue par virement sur le compte numéro 10071 54000 00001002584 32 ouvert à la trésorerie générale de Nancy dès réception de la facture.

La ville de Dole, facilitera, autant que faire se peut, la résolution des questions logistiques (hébergement, repas des étudiants, déplacements sur sites, mise à disposition de salles de travail, frais de documentation ainsi que de reprographie).

Article 5 : Communication

La ville de Dole pourra faire libre usage des résultats des travaux des étudiants à des fins de communication notamment dans le cadre d'une exposition des travaux ou d'une présentation publique des meilleurs travaux réalisés à Dole.

L'ENSarchitecture Nancy pourra faire libre usage des travaux des étudiants à des fins de communications. Elle s'engage à mentionner le partenariat avec la ville de Dole.

Les parties s'engagent à mentionner dans le cadre de leur communication:

- le nom des étudiants dont les projets seraient présentés;
- le nom des enseignants responsables;
- le nom et le logo des parties.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par courrier simple motivé, après une tentative de conciliation et un préavis de 1 mois.

Fait à <u>Dole</u> , le <u>21/10/2019</u>	Fait à <u>Nancy</u> , le <u>26/7/2019</u>
Le Maire de Dole	Le Directeur de l'ENSarchitecture-Nancy
Jean-Baptiste GAGNOUX	Lorenzo DIEZ
Fait en deux exemplaires originaux	

